

DEPARTEMENT

Séance du 25 novembre 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le vingt cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles.

**Qui ont pris part
à la délibération :** 8

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
14 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Avenants au marché pour la création d'un pôle médical

Monsieur le maire expose à l'assemblée que dans le cadre du marché n° 2025-01 – Création d'un pôle médical, pour des raisons de découverte fortuite de réseaux EDF et TELECOM, il serait souhaitable de modifier le planning d'exécution des travaux.

Tous les lots de ce marché seraient concernés.

Selon le nouveau planning, la livraison du bâtiment 1 se ferait en date du 20 avril 2026 et la livraison de la totalité du projet (soit bâtiment 1 + bâtiment 2) se ferait en date du 29 juillet 2026.

Les montants des différents lots du marché restent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE des avenants n° 1 pour chaque lot du marché n° 2025-01,

APPROUVE le nouveau planning à savoir une livraison du bâtiment 1 en date du 20 avril 2026 et une livraison de la totalité du projet en date du 29 juillet 2026,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 63

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20251125-2025-63-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2025